

*D/B
Commissaire
M. le conseiller
Hofmann, qu'on a vu*

SSS 23 Août 1917

45.

(de Hanau)

Monsieur l'Ambassadeur,

aia

En ce qui concerne les négociations en vue de faire aboutir le trust d'importation, je peux vous confirmer, à titre personnel et confidentiel, ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer il y a deux jours:

En premier lieu, nous serions disposés à ne pas insister pour que le riz soit un objet de compensation, si nous pouvons nous servir dans ce but d'un autre article *(dit de contrebande, dont nous*

En second lieu, pour faire face aux compensations, nous aurions l'intention de nous servir pour le moment des stocks que possèdent actuellement en Suisse les Gouvernements allemand et austro-hongrois, et, par conséquent, de ne pas recourir à des importations nouvelles.

Ces deux points me semblent de nature à ^{favorablement} retenir l'attention des Gouvernements avec lesquels la Suisse cause et je me plais à espérer que cela contribuera à la solution de cette négociation.

Veillez croire, Monsieur l'Ambassadeur, à mes sentiments de haute considération.

(Signé) Durrant

*admettons qu'il
serait accepté
dans ces
négociations
d'échange*

Passand

